

DECRET N°99-017 DU 22 JANVIER 1999

portant nomination de Monsieur Bio
Sorogou Orou Zimé en qualité de
Sous-préfet de Banikoara.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 97-176 du 21 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de l'Intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale ;
- Sur** proposition du ministre de l'Intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale ;
- Le conseil des ministres entendu en sa séance du 06 janvier 1999 ;

DECRETE

Article 1er.- Monsieur Bio Sorogou Orou Zimé est nommé sous-préfet de Banikoara.

.../....

Article 2.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 22 janvier 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.

Le ministre de l'Intérieur, de
la sécurité et de l'administration
territoriale,

Daniel TAWEMA.-

Le ministre des Finances,

Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS.- : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDN-RIPPG 4 MF
4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 BN-DAN-
FASJEP 3 INTERESSE 1